

Évaluation périodique du programme de baccalauréat multidisciplinaire

Direction générale des programmes de premier cycle

Conseil universitaire du 9 juin 2015



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le baccalauréat général a été créé en 1974. À l'automne 1996, l'intitulé du programme a été remplacé par baccalauréat multidisciplinaire. La Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC) a la responsabilité de la gestion du programme depuis 1997. La dernière évaluation périodique du programme remonte à 1996 (CU-96-34).

Le baccalauréat multidisciplinaire est un programme qui permet de répondre à des objectifs professionnels et personnels. Il peut être composé de trois certificats ou encore de deux certificats et d'une formation complémentaire¹. Puisque les activités de formation des étudiants sont très variées, certaines dimensions relatives à la qualité du programme n'ont pu être examinées dans le cadre de la présente évaluation périodique².

En mars et avril 2014, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL) a invité 721 diplômés³ à répondre à un sondage en ligne pour les besoins de l'évaluation institutionnelle; au total, 226 d'entre eux ont participé à la consultation (taux de réponse de 31 %). En octobre 2014, la DGPC a déposé un dossier d'autoévaluation, qui a été transmis à deux experts externes provenant de l'Université de Moncton et de l'Université de Sherbrooke. Les experts externes ont ensuite rencontré des acteurs concernés par le programme lors d'une visite à l'Université Laval les 27 et 28 novembre 2014.

De décembre 2014 à mars 2015, des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du VREAL se sont réunis à trois reprises pour produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur des dimensions relatives à la pertinence et à la qualité du programme, ils ont analysé le dossier d'autoévaluation, incluant les résultats de la consultation, ainsi que le rapport des experts externes.

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces ci-dessous :

- Le dévouement du personnel de la DGPC;
- La diversité des certificats et des microprogrammes offerts;
- La possibilité d'obtenir un diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.);
- La possibilité de suivre une formation adaptée à des besoins professionnels et personnels;
- La flexibilité du programme.

Points à améliorer faisant l'objet d'une recommandation

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent ces éléments :

1. La formation complémentaire doit respecter les règles suivantes : 12 crédits de cours de même sigle, 9 crédits de cours de même sigle dans une deuxième discipline et 9 crédits de cours au choix.
2. Les dimensions suivantes n'ont pas été évaluées : la pertinence scientifique du programme, l'évolution de l'effectif étudiant, les activités de formation, les stratégies d'enseignement-apprentissage, de même que les ressources matérielles, technologiques et informationnelles. De plus, les étudiants et les enseignants n'ont pas été consultés.
3. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction générale des programmes
de premier cycle

- Les objectifs du programme;
- Les modalités d'admission;
- L'absence d'un comité de programme.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on définisse les objectifs spécifiques du baccalauréat multidisciplinaire.
- R2 Que l'on s'assure que les activités du programme permettent minimalement l'atteinte des objectifs généraux des programmes de baccalauréat, tel que prévu dans le *Règlement des études*.
- R3 Que l'on revoie les modalités d'admission au programme.
- R4 Que l'on mette en place un comité de programme.

Suggestions

Le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- Les informations sur le programme présentées sur le site Web de l'Université;
- La possibilité d'intégrer un cours de synthèse ou un mémoire de fin d'études.

Évaluation périodique

BACCALAURÉAT MULTIDISCIPLINAIRE

Plan d'action du Directeur général
de la Direction générale des programmes de premier cycle

soumis au Vice-recteur aux études
et aux activités internationales

Mai 2015



Introduction

Le baccalauréat général a été créé en 1974 par la Direction générale des programmes de premier cycle (DGPC). À l'automne 1996, l'intitulé du programme a été remplacé par baccalauréat multidisciplinaire. En 1997, la Direction du baccalauréat multidisciplinaire et des études libres est abolie et la responsabilité de la gestion du baccalauréat multidisciplinaire est de nouveau confiée à la Direction générale des programmes de premier cycle.

Un baccalauréat multidisciplinaire peut être composé de deux façons, soit par l'agencement de 3 certificats, soit par l'agencement de deux certificats et d'une formation complémentaire qui respecte les règles suivantes :

Règle 1 – 12 crédits de même sigle;

Règle 2 – 9 crédits de même sigle dans une deuxième discipline;

Règle 3 – 9 crédits au choix.

La formation complémentaire porte sur des disciplines qui viennent enrichir et compléter les deux certificats choisis. Elle peut aussi servir à compléter les exigences particulières d'une éventuelle admission à un programme de deuxième cycle.

Le baccalauréat multidisciplinaire comporte 90 crédits distincts (si un cours contribue à deux certificats, l'étudiant doit refaire un autre cours pour pouvoir diplômer). C'est un programme personnalisé dont l'agencement de trois composantes permet de répondre à des objectifs professionnels et personnels.

Les étudiants qui sont inscrits à ce programme partagent les caractéristiques suivantes : ils sont créatifs et déterminés; ils ont des intérêts multiples ainsi que des objectifs clairs; ils ont le désir de bâtir leur propre programme en vue d'acquérir les compétences nécessaires pour choisir une carrière précise.

Le présent plan d'action du directeur général de la DGPC est réalisé dans le cadre de la deuxième évaluation institutionnelle du programme. Il a pour objectif d'identifier les actions qui permettront de répondre aux recommandations émises par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) ainsi que les responsables et l'échéancier de la mise en place desdites actions. Pour la préparation du plan d'action, le directeur général a consulté Andrée Plaisance, directrice adjointe (DGPC) et Lise Lévesque, adjointe à la direction des programmes (DGPC).

Faits saillants du rapport institutionnel

Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a identifié les principales forces du programme et il a émis quatre recommandations et des suggestions afin de continuer à améliorer le baccalauréat multidisciplinaire.

Principales forces du programme :

- Le dévouement du personnel de la DGPC;
- La diversité des certificats et des microprogrammes offerts;
- La possibilité d'obtenir un diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.);
- La possibilité de suivre une formation adaptée à des besoins professionnels et personnels;
- La flexibilité du programme.

Points ayant fait l'objet d'une recommandation :

Selon l'analyse du CIEP, les principaux points à améliorer concernent les objectifs du programme, les modalités d'admission ainsi que l'absence d'un comité de programme et ont fait l'objet des quatre recommandations suivantes :

- R1 - Que l'on définisse les objectifs spécifiques du baccalauréat multidisciplinaire.
- R2 - Que l'on s'assure que les activités du programme permettent minimalement l'atteinte des objectifs généraux des programmes de baccalauréat, tel que prévu dans le *Règlement des études*.
- R3 - Que l'on revoie les modalités d'admission au programme.
- R4 - Que l'on mette en place un comité de programme.

Le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- Les informations sur le programme présentées sur le site Web de l'Université;
- La possibilité d'intégrer un cours de synthèse ou un mémoire de fin d'études.

Suivi des recommandations

Chacune des recommandations du CIEP est présentée ci-dessous suivie des actions qui seront entreprises pour y satisfaire alors que l'échéancier et la responsabilité de ces actions sont indiqués dans un document en annexe.

R1 - Recommandation 1

Que l'on définisse les objectifs spécifiques du baccalauréat multidisciplinaire.

Étant donné la grande variété des projets d'études et les multiples possibilités de combinaisons de domaines d'études, les objectifs spécifiques du baccalauréat multidisciplinaire ne doivent pas être limitatifs. La direction de programme a entrepris une réflexion et des travaux sur la façon de présenter ces objectifs. Ils seront précisés dans le répertoire des programmes, dans le site Web de l'Université Laval, au courant de la session d'automne 2015.

R2 - Recommandation 2

Que l'on s'assure que les activités du programme permettent minimalement l'atteinte des objectifs généraux des programmes de baccalauréat, tel que prévu dans le *Règlement des études*.

Le baccalauréat multidisciplinaire est composé de trois certificats ou de deux certificats et d'une formation complémentaire. Afin de s'assurer que les activités du programme permettent minimalement l'atteinte des objectifs généraux des programmes de baccalauréat, la DGPC a besoin de la collaboration de toutes les facultés. En effet, les certificats relèvent des facultés et c'est en sensibilisant ces dernières à

l'importance de proposer des cours de niveau intermédiaire et avancé dans leurs certificats, entre autres, que la DGPC pourra s'assurer que les activités du programme de baccalauréat multidisciplinaire permettent l'atteinte des objectifs généraux des programmes (article 104 du *Règlement des études*).

Cette sensibilisation passera par une tournée facultaire prévue pendant la session d'hiver 2016.

De plus, la direction du programme examine la possibilité de demander à l'étudiant de démontrer que la composition de son baccalauréat multidisciplinaire lui a permis d'intégrer les objectifs généraux décrits à l'article 104 du *Règlement des études* ainsi que les objectifs spécifiques à définir (voir R-1), au moment de sa diplomation.

R3 - Recommandation 3

Que l'on revoie les modalités d'admission au programme.

En février 2015, le personnel du baccalauréat multidisciplinaire a rencontré les conseillers en système d'information rattachés au projet de migration du système de la gestion des études pour parler des contraintes associées à la diplomation de ce programme. Le personnel en a profité pour aborder les autres aspects qui représentent des défis pour le baccalauréat multidisciplinaire et qui sont liés au manque d'outils ou aux limites du système de gestion des études.

Les problèmes liés à l'admission tardive au programme (dont l'impossibilité, entre autres, d'identifier les étudiants qui y cheminent en début de parcours) ont notamment été abordés lors de cette rencontre et, à la lumière des discussions, les conseillers en système d'information ont proposé une solution technique permettant la reconnaissance des étudiants cheminant au programme dès le départ.

Des tests sont en cours pour vérifier que la solution est viable. Les résultats préliminaires sont très prometteurs et cette nouvelle façon de faire pourrait être mise en place d'ici la fin de la session d'hiver 2016.

R4 - Recommandation 4

Que l'on mette en place un comité de programme.

Deux fois, par le passé, un comité de programme a été mis en place et n'a pas survécu plus d'une année. L'hétérogénéité de la population étudiante ainsi que des besoins extrêmement variés n'ont pas permis d'assurer la viabilité du comité de programme. Il s'agit donc d'un important défi que la direction de programme doit relever.

Même si le comité de programme ne pourra répondre en tout à l'article 63 du *Règlement des études*, la direction du baccalauréat multidisciplinaire mettra en place un comité de programme composé de deux professeurs, de deux étudiants et du directeur du programme. Le comité de programme sera formé dans une perspective d'arrimage avec les besoins des étudiants d'un domaine spécifique. Par exemple, en ayant deux étudiants et deux professeurs qui sont également des directeurs de programme de certificats en sciences humaines où de nombreux étudiants du baccalauréat multidisciplinaire cheminent, le comité de programme pourra travailler pendant deux ans à bien comprendre les besoins des étudiants de cette grande famille disciplinaire. Les deux années suivantes pourraient être consacrées aux besoins des étudiants poursuivant un certificat dans le domaine de l'administration, et continuer avec ceux qui complètent un certificat dans le domaine des sciences, des arts, des lettres ou des langues.

Suivi des suggestions du CIEP

Cette section présente les mesures qui seront mises en place afin de répondre aux deux suggestions du CIEP et contribueront ainsi à l'amélioration du baccalauréat multidisciplinaire.

- **Suggestion 1** – Examiner les informations sur le programme présentées sur le site Web de l'Université;

La direction du baccalauréat multidisciplinaire reverra l'information présentée sur le site Web de l'Université dans le but de la compléter (objectifs du programme, entre autres) et de s'assurer qu'elle est présentée le plus simplement possible. Le tout devrait être complété pour décembre 2015.

- **Suggestion 2** - La possibilité d'intégrer un cours de synthèse ou un mémoire de fin d'études.

Cette suggestion sera soumise au futur comité de programme afin d'examiner la faisabilité d'un tel projet.

Remerciements

Le directeur général de la DGPC remercie sincèrement les experts externes, Mme Lise Rodrigue et M. Khalid Adnane pour les échanges fructueux et l'intérêt qu'ils portent aux études multidisciplinaires. Il remercie également les membres du CIEP, ainsi que Mmes Hélène Johnson, adjointe au vice-recteur, et Julie Villa, consultante spécialisée en évaluation, toutes deux rattachées au Vice-rectorat aux études et aux activités internationales pour leur rigueur et l'accompagnement offert. Finalement, le directeur général tient à remercier Mmes Lise Lévesque, adjointe à la direction des programmes, et Andrée Plaisance, directrice adjointe, pour leur aide précieuse tout au long du processus d'évaluation et plus particulièrement dans la préparation du présent document.

Serge Talbot
Directeur général
Direction générale des programmes de premier cycle

Échéancier de mise en œuvre du plan d'action du directeur général de la DGPC au terme de l'évaluation périodique du Baccalauréat multidisciplinaire, présenté à la séance du Conseil universitaire du 9 juin 2015

Élément du plan d'action	Date anticipée de réalisation	Responsable	Date de réalisation	S'il y a lieu, raison de l'abandon de l'élément
Préciser les objectifs spécifiques dans le site Web de l'Université Laval.	Automne 2015	Direction de programme	Décembre 2015	
Sensibiliser les facultés qui ont des certificats à l'importance de leur contribution pour l'atteinte des objectifs généraux des programmes de baccalauréat (Règlement des études, articles 104 et 126) en effectuant une tournée facultaire.	Hiver 2016	Direction de programme	Avril 2016	
Examiner la possibilité de demander aux finissants de démontrer que la composition de leur baccalauréat multidisciplinaire leur ont permis d'intégrer les objectifs généraux décrits à l'article 104 du <i>Règlement des études</i> ainsi que les objectifs spécifiques à définir au moment de leur diplomation.	Hiver 2016	Direction de programme	Avril 2016	
Revoir les modalités d'admission.	Hiver 2016	Direction de programme et	Avril 2016	

Élément du plan d'action	Date anticipée de réalisation	Responsable	Date de réalisation	S'il y a lieu, raison de l'abandon de l'élément
		conseillers en système d'information		
Mettre en place un comité de programme dans une perspective d'arrimage (deux directeurs de programme avec deux étudiants de programmes en sciences humaines dans un premier temps).	Automne 2015	Direction de programme	Octobre 2015	
Revoir les informations concernant le programme sur le site Web de l'Université Laval.	Automne 2015	Direction de programme	Décembre 2015	
Examiner en comité de programme la possibilité d'ajouter un cours synthèse ou un mémoire de fin d'études.	Automne 2015	Direction de programme et comité de programme	Octobre 2015 et rencontres suivantes	